

## **Compte rendu de Conseil Municipal** **Séance du 22 novembre 2016 à 20 heures**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,*

*Date de convocation : 16/11/2016*

*Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 Absente excusée : 1*

*Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Maryline FAURE .*

*Absente excusée : Valérie GUILLAUME*

*Secrétaire de séance : Martine LAFFAY*

**- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.**

**- Droit de Préemption Urbain, nous n'avons pas reçu de dossier**

### **1- Classement de la voirie communale :**

Le maire invite M. Jean François Taillandier à présenter ce dossier. Il s'agit d'une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale (ce tableau ne liste donc pas la voirie départementale, la voirie rurale et les chemins privés).

Le projet de classement (établi en concertation avec le service voirie de la Communauté d'Agglomération Loire Forez) est distribué à chacun des membres du conseil municipal. M. Taillandier présente à l'aide du vidéoprojecteur, le plan où figurent toutes les voies qu'il est envisagé de classer « communales ».

Chaque voie communale est identifiée par un numéro, une longueur et largeur moyenne de chaussée.

M. Taillandier invite le conseil municipal à lui faire part de ses observations sur ce projet.

Le conseil municipal décide d'apporter deux modifications au dossier présenté. Elles concernent le chemin des « Genettes » et celui de la « Jeannette ». Deux portions de ces deux voies sont à mettre en voirie rurale.

Après délibération, **le conseil municipal**, à l'unanimité valide le tableau de classement de la voirie communale, lequel prend en compte les deux modifications précitées.

### **2 – Voirie communale d'intérêt communautaire : informations sur le montant de « l'enveloppe de fonctionnement » dont la commune dispose au sein de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.**

Notre commune a passé une convention avec la CALF pour les travaux d'entretien réalisés sur la voirie communale d'intérêt communautaire. La CALF a décidé de définir les besoins d'entretien au plus juste pour les mettre en cohérence avec la réalité afin de mettre à jour les conventions de mise à disposition de personnel. Pour cela, elle nous a proposé unè trame commune, poste par poste, afin de tendre vers une qualité homogène sur l'ensemble des voies transférées. A partir de cette trame, nous avons identifié ce que notre commune pouvait prendre en charge en régie ou ce qui nécessitait le recours à des prestataires externalisés. L'ensemble des besoins identifiés représentera la nouvelle « enveloppe de fonctionnement » pour la commune. La différence entre la nouvelle enveloppe et l'enveloppe initiale sera impactée sur l'Attribution de Compensation de la commune. Un document expliquant le calcul prévisionnel de notre A.C. liée à la ré-évaluation de nos besoins relatifs à la voirie communale d'intérêt communautaire est remis à chaque membre du conseil pour information.

### **3- Réflexion sur l'avenir du bâtiment communal commerce – dépôt – appartement situé au Bourg, 36 rue centrale :**

Le maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles :

- A 501 : rez-de-chaussée : salle Chamussy – 1<sup>er</sup> étage : appartement en location
- A 506 : local où quatre associations stockent du matériel (35 m<sup>2</sup>)
- A 507 et 508 : commerce (125 et 140 m<sup>2</sup>)
- A 509 : espace de stockage (320 m<sup>2</sup>)

Soit une surface totale de 620 m<sup>2</sup>.

La parcelle A 2235 représente le parking situé derrière le commerce.

1/2

Les bâtiments (parcelles A 506, A 507, A 508 et A 509) sont très anciens ; même si des travaux ont été effectués pour sécuriser l'ensemble.

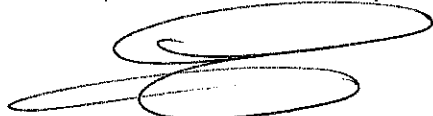
Quel avenir pour ces bâtiments ? Les membres du conseil s'expriment chacun à leur tour et donne leur idée :

- définir, avant tout, quels sont les besoins de la commune
- Raser tous les bâtiments pour faire du neuf sachant que le commerce devra s'adapter pendant les travaux (des solutions existent)
- Il n'y a pas assez de places de stationnement (la commune pourrait acheter une parcelle de terrain à côté du nouveau parking, sachant qu'un emplacement est réservé au niveau du Plan Local d'Urbanisme).
- Il est indispensable de demander l'avis des habitants (sondage, réunion publique, référendum ...) car cela représente une trop lourde responsabilité pour les élus
- recenser les besoins de la commune, mettre en perspective l'avenir du village
- Garder un espace pour les associations (stockage matériel)
- Il est indispensable de garder le commerce (épicerie, bar)
- Faire des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite, personnes âgées, un centre de vie
- Faire un point « santé » (infirmier, médecin)
- Salle pour activités sportives (badminton, judo ...)
- Commerce complémentaire (auberge, coiffeur ...) non concurrentiel avec celui existant
- Bâtiment avec mairie au rez-de-chaussée (accessible aux personnes à mobilité réduite)
- Créer un espace de convivialité, de rencontres (jeux de boules)

Le conseil municipal actuel (qui sera renouvelé en 2020) est favorable au lancement de l'opération. Le maire et Brigitte Rivollier vont réfléchir comment impliquer les hautevillois dans notre réflexion (par le biais du bulletin communal ?)

*La séance de conseil est levée à 23 h 20.*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



*Le présent compte rendu a été affiché en  
mairie à partir du 28 novembre 2016,  
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*

